



COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 05 septembre 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 01/09/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD,
Votants: 13	Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER,
Pour: 13	Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN,
Contre: 0	Anne TRICO
Abstentions: 0	Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Pascal LARGE
	Excusés:
	Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Anne TRICO

DE_2025_023 Demande de dérogation au repos dominical pour l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles

Le magasin WAS ONE, commerce de détail d'habillement, sollicite la commune par courrier du 21 juillet 2025 pour ouvrir les dimanches :

- dimanche 29 novembre 2026
- dimanche 06 décembre 2026
- dimanche 13 décembre 2026
- dimanche 20 décembre 2026
- dimanche 27 décembre 2026

à l'occasion des fêtes de fin d'année, soit un total de 5 dimanches.

Sont concernés l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles de la commune de Vinzelles.

Vu l'article L.3132-26 du code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n°2016-1088 du 08 août 2016,

Vu le courrier du 21 juillet 2025 du magasin WAS ONE sollicitant la commune pour ouvrir les dimanches 29 novembre, 06 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2026,

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE MACON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/09/2025 071-217105832-20250905-DE_2025_023-DE

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal afin d'établir la liste des dimanches où le repos est supprimé pour l'année 2026, en prenant compte les souhaits formulés par l'entreprise WAS ONE.

Proposition :

- dimanche 29 novembre 2026
- dimanche 06 décembre 2026
- dimanche 13 décembre 2026
- dimanche 20 décembre 2026
- dimanche 27 décembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable à ce que l'entreprise WASE ONE et l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles, sur la commune de Vinzelles soient autorisés à ouvrir les dimanches suivants :

- dimanche 29 novembre 2026
- dimanche 06 décembre 2026
- dimanche 13 décembre 2026
- dimanche 20 décembre 2026
- dimanche 27 décembre 2026

à l'occasion des fêtes de fin d'année, soit un total de cinq dimanches.

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 05 septembre 2025
le Maire, Yves ANDREUX.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Y. Andreux', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de VINZELLES' at the top and 'Saône et Loire' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall or church, with a star above it.